

- la perte de vitesse des industries traditionnelles qui risquent de s'effondrer;
- leur vulnérabilité face aux mercenaires ou, dans le cas des États couvrant plusieurs îles, face aux tendances sécessionnistes ; à ces périls est récemment venue s'ajouter une manifestation moderne de l'activité mercantile : l'infiltration et la pénétration sans cesse croissantes des sociétés par des trafiquants de drogue puissamment organisés;
- leur petite taille et, dans le cas des États insulaires (qui constituent la majorité), les dangers climatiques (ouragans) et la fragilité des écosystèmes;
- la faiblesse des structures institutionnelles et parlementaires qui s'avèrent insuffisantes pour favoriser la cohésion, ainsi que la production et la redistribution des biens ;
- la menace que les médias électroniques étrangers font peser sur les valeurs culturelles et nationales fondamentales.

La crise de la dette extérieure s'aggravant, et malgré le besoin évident d'adopter des formules de développement pragmatiques convenant à leur situation bien particulière, les petits États des Caraïbes se voient obligés d'appliquer des stratégies de rajustement risquant de les empêcher de réaliser des programmes de croissance économique, de développement et de création d'emplois. Par ailleurs, en appliquant des critères impropres, ils risquent éventuellement de ne plus avoir droit au financement à conditions de faveur accordé par les institutions financières internationales.

Pourtant, les décideurs des petits États des Caraïbes ne sont pas sans disposer de moyens d'action pour l'avenir, tant sur le plan régional qu'international. Grâce à la réorganisation et à la consolidation des mouvements d'intégration régionaux (la communauté des Caraïbes (CARICOM) et l'Organisation des États des Antilles orientales (OECS)), ils pourront sans doute mieux répondre aux besoins actuels et bénéficier d'une influence compensatrice dans la gestion des rapports de force, pour l'instant inégaux. Il convient notamment de renforcer, dans la mesure du possible, la capacité de ces institutions de mettre en oeuvre des stratégies régionales dûment adoptées.

Il y aurait lieu aussi d'envisager une extension des rapports diplomatiques avec les États du littoral des Caraïbes et avec les puissances moyennes qui entretiennent depuis toujours des liens avec la région, afin d'accroître les chances que ces États puissent appliquer des stratégies de développement prudentes qu'ils auraient choisies eux-mêmes.